

**Département de la Mayenne**  
Commune de Bazougers

Date de convocation :  
02/02/2023

Nombre de conseillers :

# Conseil Municipal

En exercice : 15  
Présents: 11  
Votants: 11

## Séance du 7 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept février, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

|                      |                           |                       |                        |
|----------------------|---------------------------|-----------------------|------------------------|
| Mme LEVEILLE Emilie  | 1er adjointe              | M. JEANNIN Jean-Luc   | Conseiller municipal   |
| M. BRECIN Wilfrid    | 2 <sup>ème</sup> adjoint  |                       | Conseillère municipale |
| Mme PELMOINE Naura   | 3 <sup>ème</sup> adjointe | M. DOUILLET Bertrand  | Conseiller municipal   |
| Mme DAUPHIN Maryline | Conseillère municipale    | M. GUILMEAU Mickaël   | Conseiller municipal   |
|                      | Conseiller municipal      |                       | Conseiller municipal   |
|                      | Conseillère municipale    | M. PANNETIER Emmanuel | Conseiller municipal   |
| M. HEVIN Alain       | Conseiller municipal      | M. LHUILLIER Pascal   | Conseiller municipal   |

**Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :** Mme DEPRES Magalie, M. MAHIER Jérôme, M. LE GROS Mickaël, M. HERAULT Jimmy

**A été élu secrétaire de séance :** Mme DAUPHIN Maryline

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2023
2. Installation d'un conseiller municipal
3. Commissions communales modifiées
4. Présentation de Monsieur Trandafir, du Syndicat Energie Mayenne pour l'installation d'un préau ombrière à l'école publique
5. Ouverture de crédits sur le budget principal 2023
6. Questions diverses

## Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 10 janvier 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la séance du 10 janvier 2023 peut être approuvé.

Le Conseil Municipal après délibération,  
DECIDE : d'approuver le compte rendu du 10 janvier 2023  
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

## Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Remboursement de frais d'accueil de loisirs à un élu - délibération permanente
- Avis sur la mise en place d'un dispositif de recueil des cartes d'identité et des passeports au sein de la Mairie
- Régularisation d'une délibération pour l'achat d'une parcelle
- Devis réactualisé pour la mission d'archivage

DECIDE : d'approuver l'ajout à l'ordre du jour des points ci-dessus

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

### **DCM 2023-007 : Installation d'un conseiller municipal suite à une démission**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant la vacance d'un siège au sein de l'assemblée suite à la démission de Madame Roche Sylvie le 7 décembre 2022,

Considérant que ce siège revient à Madame Champion Nadine, candidate de la liste « Avec vous pour notre village » dont était membre Madame Roche Sylvie, venant immédiatement après le dernier élu de cette liste,

Considérant la vacance d'un siège au sein de l'assemblée suite à la démission de Madame Champion Nadine,

Considérant que ce siège revient à Monsieur Hérault Jimmy, candidat de la liste « Bazougers, ensemble pour demain » dont était membre Madame Champion Nadine, venant immédiatement après le dernier élu de cette liste,

- Prend acte de l'installation par le Maire de Monsieur Hérault Jimmy en qualité de conseiller municipal.

### **Commissions communales modifiées**

Monsieur Hérault Jimmy n'étant pas présent, ce point sera vu à un prochain conseil municipal.

### **Présentation de Monsieur Trandafir du Syndicat Energie Mayenne pour l'installation d'un préau ombrière à l'école publique**

Monsieur Trandafir du Syndicat Energie Mayenne présente le projet d'installation d'un préau ombrière de panneaux photovoltaïques sur l'école publique Simone Veil.

### DCM 2023-008 : Ouverture de crédits sur le budget principal 2023

Monsieur le Maire expose,

Vu les dépenses engagées :

| Type de dépense                                | Fournisseurs                  | Montant | Compte d'imputation |
|--|-------------------------------|---------|---------------------|
| Installation de radiateurs au foyer des jeunes | VF Elec                       | 3450 €  | 2131/1605           |
| Imprimante pour le centre de loisirs           | Centre E Leclerc              | 56 €    | 2183/1002           |
| Compteur électrique pour le marché             | VF Elec                       | 3800 €  | 21538/1183          |
| Candélabre Le Clos du Ruisseau                 | Territoire Energie<br>Mayenne | 1900 €  | 204182/1183         |

Vu l'urgence de pouvoir régler ces factures,

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à une ouverture de crédit avant le vote du Budget Primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de procéder à une ouverture de crédit au compte désigné ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

### DCM 2023-009 : Remboursement de frais de fournitures d'accueil de loisirs à un élu - délibération permanente

Monsieur le Maire informe les élus que Madame Léveillé Emilie a acheté des fournitures pour le centre de loisirs au magasin Action pour un montant de 65.71 € TTC, pour le compte de la Commune, avec ses propres deniers. Il est proposé de lui rembourser les frais occasionnés.

Etant donné la fréquence des achats réalisés par Madame Léveillé pour le centre de loisirs, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération permanente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de rembourser à Emilie Léveillé la somme de 65.71 €,
- Autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat,
- Accepte les remboursements de façon permanente à Madame Léveillé pour les frais occasionnés pour le centre de loisirs au magasin Action.

### DCM 2023-010 : Avis sur la mise en place d'un dispositif de recueil des cartes d'identité et des passeports au sein de la Mairie

Monsieur le Maire informe les élus que depuis mars 2017, la réception des demandes de cartes d'identité et de passeports s'effectue dans un nombre limité de communes, 14 dans le département de la Mayenne, équipées de dispositifs de recueil (DR) spécifiques.

Depuis fin 2021, le constat fait au niveau national est celui d'un accroissement constant des délais de prise de rendez-vous dans les mairies équipées. Le délai départemental moyen dépasse désormais les 100 jours contre 50 jours au plan national, auquel il faut ajouter le délai de traitement au niveau de la plateforme (CERT) qui est de l'ordre de 35 jours actuellement.

Nous avons reçu un courrier de la Préfecture nous informant de la nécessité de soulager l'activité des 14 mairies équipées en ouvrant la possibilité d'équiper toutes les communes non dotées qui souhaiteraient le devenir.

Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion de présentation du dispositif à la Préfecture le 2 février avec les 26 communes ayant manifesté un intérêt au projet.

Sur le territoire du Pays de Meslay-Grez, seule la commune de Meslay du Maine est équipée d'un dispositif de recueil des CNI et passeports.

Pour une demande de carte d'identité et de passeports, la Mairie doit réceptionner les demandes, faire la saisie, remettre les titres et détruire les anciens titres. Le CERT du Mans instruit les demandes et valide les ordres de production de titres. L'imprimerie Nationale fabrique les titres et les adresse en mairie pour remise à l'usager.

L'équipement du dispositif de recueil est mis à disposition par l'ANTS.

Monsieur le Maire propose aux élus d'échanger sur la mise en place ou non d'un dispositif de recueil de carte d'identité et de passeports au sein de la Commune de Bazougers.

Monsieur le Maire précise que l'adhésion de la commune à ce dispositif, impacterait le bouclier tarifaire d'électricité dont les modalités sont : moins de 10 ETP et un budget inférieur à 2 M d'euros. La Commune employant 9.5 ETP, l'emploi d'une personne pour ce dispositif nous dispenserait de ce bouclier tarifaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (Pour : 1, Contre : 9, Abstention : 1)

- Ne souhaite pas mettre en place ce dispositif sur la commune au vu des coûts que représenterait la charge de personnel ainsi que la charge du coût de l'électricité pour la commune.

### **DCM 2023-011 : Régularisation d'une délibération pour l'achat d'une parcelle**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une délibération a été prise le 7 juillet 2006 par les membres du Conseil Municipal. Cette délibération autorisait le Conseil Municipal à acquérir la parcelle D 725, d'une surface de 74 m<sup>2</sup> pour le prix de 1 €. Cette parcelle est située en bordure du chemin menant à La Bourdinière et La Geslinière. Ce terrain est mitoyen avec la parcelle actuelle de la nouvelle zone d'activité de la Geslinière.

Les arbres sur la parcelle ont été abattus.

Après contact pris avec le notaire de Meslay du Maine, il convient de reprendre une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 725, d'une surface de 74 m<sup>2</sup> pour le prix de 1 euro,
- Choisit Maîtres Goux et Lafoux de l'office notariale de Meslay du Maine pour rédiger l'acte,
- Prend à sa charge les frais de cette acquisition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes au présent dossier.

## DCM 2023-012 : Devis réactualisé pour la mission d'archivage

Monsieur le Maire informe les élus qu'une délibération a été prise le 6 novembre 2018 relative à l'acceptation d'un devis et d'une convention pour l'archivage à la Mairie, par une archiviste itinérante du Centre de Gestion de la Mayenne.

La prestation comprend :

- Tri des archives selon la réglementation en vigueur,
- Rédaction des demandes de visa d'élimination,
- Analyse, classement et cotation du fond communal,
- Reconditionnement,
- Rédaction et restitution des instruments de recherche des archives communales (inventaire détaillé des archives modernes et bordereaux de dépôt),
- Sensibilisation du personnel administratif aux techniques de tri, de classement et de recherche.

Le délai d'intervention avait été estimé à 40 jours. Le prix TTC pour 2018 était de 170.15 € par journée de travail.

Nous avons reçu un courrier du Centre de Gestion nous indiquant que le Conseil d'Administration du 29 novembre 2022 a fixé à 245 € le tarif journalier d'intervention du service d'assistance à l'archivage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (Pour : 6, Contre : 0, Abstention : 5)

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pour la mission d'assistance d'archivage du Centre de Gestion ainsi que toutes les pièces inhérentes au présent dossier.

### *Commission vie locale et environnement :*

*Madame Pelmoine fait le compte rendu :*

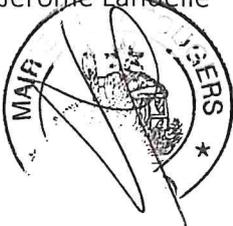
- Les boucles de la Mayenne passeront par la commune de Bazougers le samedi 27 mai 2023.
- Les Motards ont du cœur feront une halte sur notre commune lors de leur traversée du 4 juin 2023.

**Prochain conseil fixé au mardi 7 mars 2023.**

La séance est levée à 23 h 00, le 7 février 2023

Fait et délibéré le 7 février 2023.

Le Maire,  
Jérôme Landelle



*Séance du 7 février 2023*  
*Délibérations prises du n° 2023-006 à 2023-012*

| <i>Numéro de délibération</i> | <i>Objet de la délibération</i>   |
|-------------------------------|---|
| 2023-007                      | Installation d'un conseiller municipal suite à une démission  |
| 2023-008                      | Ouverture de crédits sur le budget principal 2023   |
| 2023-009                      | Remboursement de frais de fournitures d'accueil de loisirs à un élu - délibération permanente                     |
| 2023-010                      | Avis sur la mise en place d'un dispositif de recueil des cartes d'identité et des passeports au sein de la Mairie |
| 2023-011                      | Régularisation d'une délibération pour l'achat d'une parcelle   |
| 2023-012                      | Devis réactualisé pour la mission d'archivage   |

|                    |                        |                  |                      |                   |                      |
|--------------------|------------------------|------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
| LEVEILLE Emilie    |                        | BRECIN Wilfrid   |                      | PELMOINE Naura    |                      |
| DOUILLET Bertrand  |                        | MAHIER Jérôme    | <i>Absent excusé</i> | DAUPHIN Maryline  |                      |
| HEVIN Alain        |                        | JEANNIN Jean-Luc |                      | HERAULT Jimmy     | <i>Absent excusé</i> |
| DEPRES Magalie     | <i>Absente excusée</i> | GUILMEAU Mickaël |                      | LHUIILLIER Pascal |                      |
| PANNETIER Emmanuel |                        | LE GROS Mickaël  | <i>Absent excusé</i> |                   |                      |